

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82013  
Objet

Réaménagement des voûtes  
du port : plan rectificatif  
et plan de masse de la  
zone portuaire

DATE DE CONVOCATION

18 JANVIER 1982

DATE D'AFFICHAGE

18 JANVIER 1982

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27

Nombre de présents ..... 22

Nombre de votants ..... 25

PUR 23

CONTRE

ABSTENTION 2

plans bomei S.G.  
**Extrait du Registre des Délibérations**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le vingt deux janvier à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Pierre LIS, MAIRE DE ROYAN

Etaient présents : MM. LE MAIRE, Melle FOUCHE, MM. FABER, BOUTET,  
LACHAUD, DUFOUR, BUJARD, BOUCHET, Adjoints  
MM. COLLE, TETARD, NAULIN, BOISARD, CABAL, PELLETIER, DUFEIL, BERLAND,  
BROTREAU, BOULAN, PAPEAU, GUICHAOUA, TAP, POUGET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Mme TACQUET par M. FABER

M. MAURELLET par M. BOISARD

M. POUMAILLOUX par M. TETARD

Absents : MM.

MM. VIAUD, MONTRON

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 25 MAI 1981, approuvée le  
1er Juin 1981, a été adopté le projet de réaménagement des  
voûtes et du quai Amiral Meyer.

Dans cette délibération il était prévu que les plans  
seraient affinés lors des demandes de permis de construire.

Il est proposé d'approuver le plan rectificatif de ce  
réaménagement ainsi que le plan de masse de l'ensemble de la  
zone portuaire, avec les différents équipements restant à  
réaliser.

Lors d'une réunion tenue le 13 Janvier 1982, les  
occupants des voûtes ont fait connaître leur accord sur les  
dispositions de ce plan de réaménagement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU l'avis favorable des occupants des voûtes du port, réunis  
le 13 Janvier 1982,
- VU l'avis favorable de la Commission des Finances et Travaux  
du 15 Janvier 1982

.../...

DECIDE :

- d'approuver le plan rectificatif d'aménagement des voûtes et du quai Amiral Meyer ainsi que le plan de masse de l'ensemble de la zone portuaire avec les différents équipements restant à réaliser. Ces plans seront affinés lors des demandes de permis de construire, afin de les adapter le plus exactement possible à chacune des activités installées.

Fait et délibéré à ROYAN les jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre MM. Les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

le Maire,

signé:

Pierre LIS

*Délibération exécutoire de plein droit  
application de l'art. L. 131.21  
du Code des Communes*

MAIRIE DE ROYAN, le 18 FEVRIER 1982

Pr le Maire  
Le Premier Adjoint



J. P. FABER